

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers de la
commune de Domprix.**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du 16 SEP. 2011

Le Préfet

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


François MALHANCHE

La surveillance des zones de risques miniers est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 21 décembre 2007.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Domprix	La Mourière	Réseau de nivellement
	Domprix	Réseau de nivellement
	Landres	Réseau de nivellement